

**SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS**  
**Commune de SAUVIAN**  
**Réaménagement de la place de l'Église**

**Extrait de l'arrêté N° 2016-II-736**  
portant déclaration d'utilité publique et de cessibilité

**ARTICLE 1** : Est déclaré d'utilité publique le projet de réaménagement de la place de l'Église sur la commune de SAUVIAN.

**ARTICLE 2** : Sont déclarées cessibles sur le territoire de la commune de SAUVIAN, les parcelles mentionnées sur le plan et l'état parcellaire annexés au présent arrêté.

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site <http://www.herault.gouv.fr/>